



COMMUNE DE SAINT-DENIS-D'OLÉRON

MAIRIE

27 rue de la Libération

17650 SAINT DENIS D'OLÉRON

Tel. 05 46 47.85 48

Fax. 05 46 47.88 23

Mail : mairie@st-denis-oleron.fr

**DOMAINE PUBLIC : APPEL A CANDIDATURES, OCCUPATION TEMPORAIRE
5 EMPLACEMENTS POUR DES ATTRACTIONS FORAINES ET MANEGES**

Organisateur :

Commune de Saint-Denis-d'Oléron : 27 rue de la Libération 17650 Saint-Denis-d'Oléron -
tél : 0546478548

Objet :

Dans le cadre de l'occupation de 5 emplacements destinés à l'installation d'attractions foraines et manèges, la commune de Saint-Denis-d'Oléron lance un appel à candidatures, conformément aux dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P). Les candidats retenus se verront proposer une Autorisation d'Occupation Temporaire pour l'exploitation des emplacements. Ce dispositif vise à assurer une activité d'attractions foraines et manèges traditionnels sur la commune.

Présentation des emplacements :

- ✓ 1 emplacement situé sur l'esplanade du port d'une superficie de 40 m².
- ✓ 4 emplacements situés rue Pierre Metayer pour des superficies de 84,5 m², 89 m², 121,5 m² et 200 m².

Durée d'exploitation :

La durée d'exploitation est fixée entre le 1er avril et le 30 septembre 2025, avec une présence obligatoire en soirée durant les mois de juillet et août. L'exploitant aura la possibilité de faire une demande pour élargir la période d'exploitation. Le montage pourra s'effectuer à partir du 23 mars et le démontage devra s'effectuer avant le 05 octobre 2025 sauf si l'exploitant demande une prolongation de son activité sur les vacances de la Toussaint. Les candidats pourront proposer des dates d'ouvertures complémentaires.

L'Autorisation d'occupation temporaire est délivrée pour 1 année.

Redevance :

Les exploitants devront s'acquitter d'une redevance d'occupation du domaine public d'un montant de 0.32€ par m² et par jour d'occupation.

Cette redevance sera appelée en totalité le 15 juillet 2025.

Modalités de candidature :

Les candidatures portant la mention « attractions foraines et manèges » doivent être déposées ou envoyées au plus tard le **01 mars 2025** inclus à l'adresse suivante :

Mairie de Saint-Denis-d'Oléron
27 rue de la Libération
17650 Saint-Denis-d'Oléron
Ou par courriel à culture-animation@st-denis-oleron.fr

Contenu du dossier de candidature :

Les dossiers de candidature doivent inclure les éléments suivants :

- ✓ Projet détaillé
- ✓ Identité visuelle et photographies
- ✓ Attestation d'assurance en lien avec l'activité concernée
- ✓ Justificatifs liés à l'entreprise (Extraits Kbis, contrôle sécurité matériel...)
- ✓ Carte nationale d'identité du responsable
- ✓ Présentation de l'expérience du candidat relative à l'activité concernée

Attribution :

L'attribution sera communiquée aux exploitants retenus mi-mars 2025.

Renseignements techniques et administratifs

Pour obtenir tous renseignements complémentaires, les candidats pourront s'adresser à la mairie par téléphone au **05 46 47 85 48** ou par mail culture-animation@st-denis-oleron.fr.

Informations complémentaires :

Le calendrier prévisionnel mentionné dans le présent avis est indicatif, la commune se réserve la possibilité de reporter la date d'attribution.

Les candidatures seront rédigées en français. Le droit français est le seul applicable.